

*Initiatives ministérielles*

des prochaines élections. Ils m'ont dit que, puisque nous, conservateurs, formons le gouvernement, c'était à nous d'en décider. Je propose donc la motion suivante:

Que la motion soit maintenant mise aux voix.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La motion peut faire l'objet d'un débat.

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, le député de Regina—Wascana, qui a présenté la motion et qui doit avoir à coeur les intérêts des agriculteurs de la Saskatchewan, doit savoir que le projet de loi dans sa forme actuelle ne peut être adopté sans faire l'objet d'un débat approprié à la Chambre. Lui et son gouvernement doivent notamment savoir que, jusqu'ici, la Loi sur le paiement anticipé des récoltes visait clairement à faciliter et à organiser la vente et la commercialisation des grains confiés à la Commission canadienne du blé.

Il ne s'agit pas d'un prêt que l'agriculteur contracte sur la récolte entreposée. Il ne devrait pas y avoir d'intérêts à payer, comme le prévoit le projet de loi à l'étude.

Le gouvernement tient à ce que les agriculteurs paient des intérêts sur leurs prêts. Je voudrais citer un article d'un journal de ma circonscription à l'appui de mon argument. Le *News Optimist* de North Battleford rapporte que les syndicats du blé des Prairies ont demandé que soient rétablies les avances sans intérêt consenties aux agriculteurs. Dans une lettre que le ministre de l'Agriculture a sans doute reçue à l'heure actuelle, le président des syndicats du blé des Prairies, M. Doug Livingstone, écrit que «les avances sans intérêt permettent aux agriculteurs de disposer des fonds dont ils ont grandement besoin en période de stocks excédentaires et de quotas rigoureux». Il ajoute que «les intérêts exigés sur les avances pourraient empêcher les producteurs d'attendre les moments opportuns de l'année pour vendre leur blé».

Les syndicats du blé des Prairies et d'autres organisations agricoles régionales disent au gouvernement depuis le 27 avril, lorsqu'il a annoncé pour la première fois qu'il allait présenter ce projet de loi, qu'il ne devrait pas y avoir d'intérêts à payer sur ces paiements anticipés. Il est évident que ce programme prévoit la vente des produits agricoles.

Je suis sûr que vous avez vu comment fonctionne une exploitation agricole, monsieur le Président, tout comme le député de Regina—Wascana. On fait la récolte, on l'entrepasse puis on l'envoie à l'élevateur pour la vendre. C'est là que la récolte est achetée. Quand la récolte est entreposée et que l'élevateur est plein, l'agriculteur ne peut pas l'envoyer à l'élevateur. Par conséquent, elle attend. Les factures de l'agriculteur s'accumulent parce qu'il ne peut pas rembourser les gens à qui il a emprunté de l'argent pendant l'été pour faire sa récolte.

Avec ce projet de loi, le gouvernement alourdit encore tout le processus qui consiste à essayer d'acheminer les céréales entreposées vers l'élevateur pour les exporter et, par conséquent, il compromet toute la commercialisation méthodique des céréales.

La motion proposée par le député de Regina—Wascana ne peut en aucun cas être prise en considération à ce stade. Le gouvernement n'a toujours pas entendu plusieurs représentants ruraux, de mon parti comme du parti de l'opposition officielle à la Chambre. Plusieurs témoins, notamment des représentants des syndicats du blé des Prairies, désirent vivement comparaître devant le comité de la Chambre.

Les syndicats du blé des Prairies veulent que le gouvernement attende pour adopter les modifications prévues pour les avances en espèces jusqu'à ce qu'on ait fait une étude approfondie des conséquences possibles des difficultés de trésorerie éprouvées par les agriculteurs sur la commercialisation des produits agricoles, ce qui veut dire qu'on devrait enregistrer normalement à ce stade un certain retard.

• (1640)

Si le gouvernement voulait vraiment protéger les intérêts des agriculteurs canadiens de l'Ouest, il rejeterait immédiatement ce projet de loi et appliquerait les dispositions des lois actuelles. Ces lois demandent simplement que le gouvernement publie les formulaires du program-